**CIRCULATION**

**Rue Joseph Mottet**

Afin d’assurer la sécurité de tous les usagers de la route, la circulation est alternée **rue Joseph Mottet**, sur 15 mètres, jusqu’au 26 mars de 7h30 à 17h30.

La zone de travaux est confinée par des barrières jointives interdisant l’accès du public.

La vitesse sur l’emprise de chantier est réglementée à 30 km/h.

La voie laissée libre à la circulation automobile est réduite à 3 mètres minimum par sens de circulation.

La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé.

Le stationnement est interdit.